

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Ouvertures de crédits 2023

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 22 février 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le vingt-deux février à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MANSOZ (Pouvoir F. MANTEL). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET). VANBERVLIET. VOISIN (Pouvoir T. ILBERT). WADOWIAK (Pouvoir C. TAVEL).

Le Président,

Explique à l'assemblée que, conformément à l'article L1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut autoriser le Président à engager et mandater avant le vote du budget de nouvelles dépenses d'investissement à hauteur de 25% des prévisions budgétaires d'investissement de l'exercice précédent et avec l'engagement d'inscrire ces dépenses au budget primitif,

Propose les ouvertures de crédits suivantes :

BUDGET GENERAL :

Opération	N° de compte	Montant TTC
100 – Parkings Aiguebelette-le-Lac et Sougey	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	74 720.00€
81 - Sport	2313 - Constructions	8 256.00€
TOTAL		82 976.00 €

BUDGET ANNEXE DECHETS :

Chapitre	N° de compte	Montant HT
23 – Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	21 575.00€
TOTAL		21 575.00€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteurs des montants mentionnées ci-dessus,

DIT que les crédits concernés seront inscrits aux budgets de la Communauté de communes 2023 lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

